

# FINANCEMENT IMMOBILIER

## Offre pour les ouvriers-droit aux Activités Sociales



Le Conseil d'Administration de la CCAS du 6 avril 2016 a décidé la mise en place d'une offre de financement immobilier pour l'ensemble des ouvriers-droit aux Activités Sociales.

Cette offre est associée à une assurance de prêt négociée auprès d'un assureur mutualiste MUTLOG.

Même si la CGT considère que l'aide à l'accession à la propriété doit relever exclusivement de la responsabilité des employeurs, force est de constater leur désengagement progressif sur les prêts bonifiés et négociés.

Ce nouveau dispositif, proposé par la délégation CGT, apportera une véritable plus-value pour les électriciens et gaziers dans le cadre de l'accession à la propriété.

Il consiste à mettre à disposition une plateforme courtage à disposition des ouvriers-droit afin de :

- Constituer un dossier de financement.
- Proposer l'assurance emprunteur négociée.
- Orienter, informer sur les dispositifs existants dans les IEG (prêts bonifiés).
- Mettre en concurrence des établissements bancaires.

Ce dispositif ne coûtera rien aux bénéficiaires, ni au 1 % et aucun frais de dossier bancaire ne sera demandé.

L'objet du financement concerne les résidences principales et secondaires ainsi que le rachat de crédits.

**La FNME CGT félicite sa délégation au Conseil d'Administration pour ce travail effectué qui répondra, dès septembre prochain, à un besoin majeur des électriciens et gaziers : l'accession à un logement.**

Montreuil, le 7 avril 2016